



Centre Hospitalier de La Ciotat



Communiqué de presse

La Ciotat, le 23 janvier 2021,

Ouverture du centre de vaccination PAUL ELUARD à destination du public

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des vignes et calanques (CPTS), en collaboration avec le Pôle de santé de La Ciotat-Ceyreste (P2SLCC), le centre hospitalier de la Ciotat et la mairie de la commune de la Ciotat proposera à compter du Lundi 1er Février 2021, la vaccination contre la Covid-19 à la population du territoire, à savoir:

- les professionnels de santé de plus de 50 ans
- Les personnes âgées de plus de 75 ans
- Les personnes dites fragiles vulnérables selon la liste établie par le ministère de la santé.

Nous nous adapterons aux indications de vaccination au fur et à mesure des recommandations.

Cette organisation fait appel au volontariat des professionnels de santé du territoire, déjà très impliqués dans la crise sanitaire actuelle.

Nous devons également saluer l'implication sans faille du centre hospitalier partenaire essentiel à cette action, et le soutien précieux de la mairie de la Ciotat pour permettre la réalisation d'un tel projet d'envergure.

La participation de la Croix-Rouge française et de la réserve sanitaire de sécurité civile vient consolider et rendre réalisable ce projet à destination du public.

La gestion des doses de vaccin Moderna et le suivi de traçabilité seront assurés par le centre hospitalier de la Ciotat et sa pharmacie. Sur site un médecin sera présent appuyé par la présence d'une équipe d'infirmiers pour la réalisation de la vaccination.

Modalités:

- Le centre est situé au 20 avenue Jules FERRY, complexe PAUL ELUARD, 13600 LA Ciotat.
- Sur RDV du lundi au vendredi dans un premier temps.
- Différentes étapes seront organisées au sein du complexe afin de répondre aux réglementations en vigueur pour la vaccination.

Prise de Rendez-vous:

- Par Doctolib à partir de la fin de semaine 4 de 2021
- Par téléphone au **04 42 83 89 68, N° vert dédié aux personnes n'ayant pas d'accès internet**

Documents à fournir lors du RDV:

- une pièce d'identité
- Une carte professionnelle pour les professionnels de santé
- Une ordonnance et document d'éligibilité délivrée par son médecin traitant pour le public
- La carte vitale ou attestation de droits

Mme GRILLOU Elodie
Présidente de la CPTS
des vignes et calanques

Dr PRAT Anne
Présidente du
P2SLCC